

## Musée des Beaux-Arts – Projet de rénovation – Information du Conseil Municipal

Monsieur le Maire, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Dijon, considéré comme l'un des premiers musées français après le Louvre, conserve plusieurs dizaines de milliers d'œuvres, de l'Antiquité à nos jours, qui permettent d'évoquer les grandes heures de la Bourgogne et d'explorer la diversité de la création artistique dans un esprit encyclopédique.

De plus, il présente la particularité d'être installé dans un ancien palais, celui des Ducs et des Etats de Bourgogne, qui lui offre un cadre historique tout à fait remarquable.

Pourtant, alors que la grande majorité des musées français ont été rénovés dans les années 1980 et 1990, il est aussi l'un des derniers grands établissements resté en partie dans son état des années 1950-1970. De ce fait, les collections ne sont que partiellement restituées au public dans des conditions peu satisfaisantes.

Il constitue également un atout essentiel pour le développement touristique régional et local alors que les conditions d'accueil et de visite offertes au public ne sont pas celles que l'on trouve aujourd'hui dans la majorité des grands musées français.

La Municipalité a donc décidé, dès 2001, le lancement d'une opération de rénovation globale de cet établissement.

Le projet scientifique et culturel a été achevé en 2002, et validé par la Direction des Musées de France la même année.

Sur cette base, le cabinet Café Programmation a élaboré le programme de l'opération, que l'Assemblée a approuvé par délibération du 31 janvier 2005.

Ce dernier prévoit que la totalité des bâtiments autour de la cour de Bar soit dévolue aux collections permanentes du musée et aux principales activités publiques qui les accompagnent, les activités complémentaires se trouvant reportées sur d'autres sites.

Il a également été décidé, à cette occasion, que le déroulement de l'opération s'articulerait autour de trois tranches de travaux, et que le musée resterait partiellement ouvert pendant toute la durée de sa rénovation.

Une enveloppe financière prévisionnelle de 42 M€ H.T. (valeur janvier 2005), a été affectée à cette opération de rénovation du Musée des Beaux-Arts autour de la cour de Bar et il a été décidé d'en attribuer la maîtrise d'oeuvre par concours, en ce qui concerne les travaux sur les espaces non protégés au titre des Monuments Historiques.

A l'issue de ce concours, qui a mis en concurrence les équipes Wilmotte et Associés, Ateliers Yves Lion Architectes Urbanistes, Bernard Desmoulin, Ateliers Jean Nouvel et Moussafir Architectes Associés, le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué aux Ateliers Yves Lion Architectes Urbanistes, par délibération du 30 janvier 2006.

Pour ce qui est des activités du musée qui ne pourront plus, dans le musée rénové, être accueillies dans les bâtiments autour de la cour de Bar, deux opérations parallèles ont été engagées.

La première concerne la construction de réserves aux normes de conservation et de sécurité, incluant les espaces logistiques de l'équipe technique du musée, sur un terrain propriété de la Ville au 11, rue de Mayence, comprenant la réutilisation d'un bâtiment anciennement occupé par le service Voie Publique et Déplacements.

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 26 septembre 2005, le programme de cette opération, et fixé son enveloppe financière prévisionnelle à 3,6 M€ H.T. (valeur septembre 2005). Il a

décidé, à l'issue du concours de maîtrise d'oeuvre organisé dans le cadre de cette opération, par délibération du 15 mai 2006, d'en confier la réalisation au cabinet Denu & Paradon.

Par ailleurs, la libération annoncée des locaux de l'église Saint-Etienne, appartenant à la Ville et actuellement occupés par la Chambre de Commerce et d'Industrie, a permis d'envisager d'y transférer les espaces requis pour les bureaux, la documentation, la bibliothèque et le service pédagogique du Musée des Beaux-Arts.

Il est apparu opportun de tenir informés Mesdames et Messieurs les Elus des étapes à venir dans le déroulement de cet ensemble complexe d'opérations, qui vont entrer dans une phase opérationnelle plus visible par le public.

Ainsi, en ce qui concerne tout d'abord l'opération de rénovation du Musée des Beaux-Arts autour de la cour de Bar, et alors que les Ateliers Lion Architectes Urbanistes achèvent leurs études d'Avant-Projet Sommaire (APS), des sondages de structure et des sondages archéologiques vont être réalisés.

Les sondages de structure intéresseront jusqu'au début du mois de janvier les parties de bâtiment correspondant à la première phase de travaux, c'est-à-dire l'aile médiévale du Palais.

Ces sondages nécessiteront notamment, dans le courant du mois de novembre, la mise en place de dispositifs particuliers pour la protection des tombeaux des ducs.

Les sondages en vue de l'établissement du diagnostic archéologique devraient être réalisés au début de l'année 2007 dans la cour de Bar et le square des Ducs. Ce dossier sera plus particulièrement évoqué lors de la présentation, à la prochaine séance du Conseil Municipal, de la convention qui devra être conclue à ce propos entre la Ville et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Il convient d'indiquer également que M. Eric Pallot, Architecte en Chef des Monuments Historiques, termine actuellement l'étude préalable relative à la restauration des espaces du palais protégés au titre des Monuments Historiques.

Les travaux pourraient débuter au deuxième semestre 2007 par la restauration du clos et du couvert de l'aile Bellegarde, et notamment la réouverture des baies de la galerie, sous réserve que la participation des différents financeurs, et notamment, de l'Etat, soit rapidement connue.

Pour ce qui est de l'opération de création de réserves dans la zone industrielle Dijon-Nord, les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) ayant été récemment réceptionnées, le cabinet Denu & Paradon travaille actuellement à la réalisation de l'Avant-Projet Définitif (APD). Les travaux devraient débuter au troisième trimestre 2007.

Enfin, le transfert des bureaux, de la documentation, de la bibliothèque et du service pédagogique du musée dans l'ancienne Eglise Saint-Etienne pourrait être effectif à la même période, avec la volonté de faire de ce lieu un espace largement ouvert au public.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

## **M. LE MAIRE - Rapport 7.**

Il s'agit d'une information du Conseil municipal.

Il y a beaucoup à faire. Ce projet devrait voir concrètement le jour. J'ai eu l'engagement verbal, qui n'est pas écrit -chacun sait la différence- par Mme la Directrice régionale des affaires culturelles, d'une promesse d'engagement à hauteur de 40 % de l'Etat sur ce projet. Je n'en ai pas encore la trace écrite.

Projet d'importance qui va sûrement atteindre ou dépasser les 50 M €. Je mesure ce que cela veut dire. Mais ce joyau qu'est le Musée des Beaux-Arts mérite bien ces investissements. Les oeuvres qui y sont pourront ainsi -nous l'espérons- être mises en valeur et présentées plus largement au public.

Nous n'avons pas hésité à bousculer les habitudes pour cela. Cela commence par une opération de création de réserves dans la zone industrielle Dijon Nord, avec toutes les mesures nécessaires pour les accueillir.

Nous sommes toujours en liaison avec l'architecte en chef des monuments historiques, M. Palot, qui travaille avec nous, car il est très difficile de faire une restauration de cette ampleur dans un espace protégé au titre des monuments historiques.

Nous appelons à cette opération et je vois votre soutien.

Je me permets ce modeste conseil : je crois que l'opposition aurait intérêt à soutenir avec plus d'allant les propositions que nous faisons dans le sens de l'amélioration des conditions d'attractivité de la ville. Si je dis cela, c'est parce que je pense que l'on ne gagne jamais contre sa propre ville. Je vous suggère, chacun est libre, de soutenir les propositions que nous faisons avec plus d'encouragement, notamment quand il s'agit d'obtenir des subventions, soit d'autres collectivités, soit de l'Etat.

Car quand viendra l'heure du bilan, je pourrai toujours dire tous les freins que j'ai rencontrés et obstacles que j'ai dû lever de la part de ceux qui n'ont pas joué le jeu de la Ville de Dijon.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet qui a fait couler tant d'encre et d'études - certains regrettaient les études sur la rénovation du Musée des Beaux-Arts, il y en a eu des mètres cube. Mais une étude définitive avec un début de rénovation, jamais ! - et je suis donc particulièrement heureux que nous ayons pu avancer sur ce dossier.

On peut dire cela, Monsieur Hélie, j'attends maintenant que l'Etat confirme cet engagement à hauteur de 40 %, comme c'était le cas précédemment.

Nous aurons aussi à faire un travail en liaison avec l'ancienne église Saint Etienne qui va être libérée par la CCI, ce qui nous permettra de faire encore une opération tiroir. Ce sont des choses que l'on n'avait pas forcément envisagées.

En restant pendant trente ans dans l'opposition, sans information, puisque le propre était de ne pas en avoir, nous n'avons pas toujours mesuré le retard qui avait été pris en matière d'équipement, de renouvellement des équipements, d'entretien, de sécurité des bâtiments. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler tout à l'heure. Nous mesurons aujourd'hui en tout cas tout ce qu'il faut faire !

C'est un appel à votre soutien que je lance. Je sais que pour certains ou certaines, il nous est acquis sur ce dossier. Merci.

La parole est à M. Dugourd, puis à Mme Thyébault.

**M. DUGOURD** - J'aimerais que vous précisiez les menaces que vous venez de préférer. J'ai du mal à comprendre votre intervention, nous avons toujours voté ce rapport.

**M. LE MAIRE** - Elle ne vous concernait pas.

**M. DUGOURD** - Pourriez-vous préciser ?

**M. LE MAIRE** - En réfléchissant bien, vous trouverez.

**M. DUGOURD** - Vis-à-vis des internautes et de ceux qui nous écoutent, pouvez-vous le dire clairement ? Sinon on ne parle pas... on évite les allusions...

**M. LE MAIRE** - J'ai eu beaucoup de mal, au niveau de certains parlementaires, à faire avancer les dossiers. C'est assez simple. Dès le premier dossier, qui était pourtant essentiel pour notre agglomération dans la création d'un établissement public foncier local sur lequel j'ai été obligé de monter jusqu'au ministre pour essayer de vaincre les résistances, sans doute idéologiques, portées par quelques parlementaires de notre département.

Je dirai les choses comme cela. J'ai d'autres exemples où je n'ai pas eu tout le soutien que j'aurais pu avoir - non pas pour moi, je me soutiens très bien seul avec ma majorité et mes collègues du Conseil Municipal que je salue - pour la Ville de Dijon. Si les choses peuvent s'améliorer, c'est toujours bon à prendre. Vous n'étiez pas concerné par ces propos.

**M. DUGOURD** - C'est un peu dommage que vous teniez des propos... Ils ne sont pas là et vous les mettez en cause !

**M. LE MAIRE** - Ils le savent très bien. Je l'avais déjà fait devant eux, rassurez-vous !

**M. DUGOURD** - Pas publiquement !

**M. LE MAIRE** – Si, je vous assure que cela a été fait, notamment à la Communauté d'agglomération quand elle était concernée.

Mes propos m'engagent.

La parole est à Mme Thyébault.

**Mme THYÉBAULT** – Dans le même esprit, Monsieur le maire, je m'inscris en faux contre ce qui vient d'être dit, dans la mesure où vous englobez tout le monde.

Je l'ai dit une fois dans cette assemblée, que nous soyons d'un bord politique ou de l'autre, nous sommes tous ici élus pour une seule raison : nous sommes tous amoureux de notre ville, nous aimons notre ville. Ensuite, qu'il y ait des idéologies... Je ne pense pas que les uns et les autres puissent recevoir de leçons de votre part ! En termes d'idéologie et de dogmatisme, on le vit au quotidien assez durement. Je ne pense pas qu'il y ait de leçons à recevoir de ce côté. Beaucoup d'entre nous ont voté vos projets à plusieurs reprises, en soulignant qu'ils étaient bons quand ils l'étaient. Je n'entends pas que nous soyons accusés de ce type de propos.

Pour le coup, puisque vous aimez bien le terme : c'est un véritable « procès d'intention. »

**M. LE MAIRE** - J'ai dit ce que j'avais à dire et vous aussi. Merci.

Il s'agissait d'une information du Conseil Municipal.